



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p>Date de la convocation 26 septembre 2007</p>	<p>Heure de la séance 18 heures</p>	<p>Lieu de la séance Salle des Fêtes à CANET</p>
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, Nébian MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Gérald VALENTINI, Valmascle M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

Objet : Réhabilitation de la boulangerie de PERET - Avenant en plus Value – Lot n°6 (Electricité) Entreprise EFC PARGOIRE CADET

Monsieur VIALA rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réhabilitation de la boulangerie de PERET, le lot n°6 (Electricité) a été confié à l'entreprise EFC PARGOIRE CADET pour un montant de 6 569.08 € H.T (Tranche ferme).

Il précise que compte tenu de la non intervention d'Edf durant les travaux, il a été demandé à l'entreprise de modifier les prestations du tableau général monophasé par un tableau général encastré comprenant des protections triphasées et l'alimentation directe d'appareil en triphasé et monophasé dans le fournil.

Parallèlement la mise en place d'une enseigne lumineuse a été supprimée.

Ces travaux en plus value et moins value portent le montant du marché initial à la somme de 7 547.08 euros H.T (soit une plus value de 978 euros H.T)

En conséquence, Monsieur VIALA présente au Conseil un projet d'avenant concernant le lot n°6 « **électricité** » du marché concernant la réhabilitation de la boulangerie de PERET.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°6 « Electricité » du marché concernant la réhabilitation de la boulangerie de PERET passé avec l'entreprise EFC PARGOIRE CADET pour un montant de 978.00 € HT en plus value ce qui porte le montant du marché à la somme de 7 547.08 euros H.T.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO